

N° / MI/SG/CAB/DNI/PRMP/2026
- 0007413 FEB 2026
Conakry, le

AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

1. Le Ministère des Infrastructures dans son budget prévisionnel de l'exercice 2026, prévoit de financer les **Travaux de Construction du pont de Téguéreyah (80 ml) et ses voies d'accès (55 km) en remplacement du bac N°21 sur le fleuve Bafing**, pour un délai d'exécution de Sept (07) mois.

2. Sont admises à concourir, les Entreprises ayant les capacités humaines, techniques et financières requises, en règle avec la loi fiscale guinéenne et figurant sur la liste restreinte dans le tableau ci-dessous établie par le Maître d'ouvrage :

N°	Lot unique	Travaux de Construction du pont de Téguéreyah (80 ml) et ses voies d'accès (55 km) en remplacement du bac N°21 sur le fleuve Bafing
		Nom des Entreprises
1		HENAN CHINE
2		MEMO PROSERVICE
3		ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT ROUTIER (ECAR)
4		TEA PRESTATION
5		FOF BUSINESS GLOBAL SERVICES SARLU

3. Les Entreprises consultées peuvent obtenir gratuitement Le dossier d'appel d'offres Restreint auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)** sise à l'Immeuble du Ministère des Infrastructures, au 4^{ème} étage, Boulevard Général Lansana CONTE; Commune de Kaloum ; Conakry/République de Guinée/ [Email : contact.mitp@gouvernement.gov.gn](mailto:contact.mitp@gouvernement.gov.gn) Tel : +224 622 14 83 38.

Les soumissionnaires concernés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

4. Le Ministère des Infrastructures sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires qui sont sur la liste restreinte ci-dessus et répondant aux qualifications requises pour exécuter le marché des **Travaux de Construction du pont de Téguéreyah en remplacement du bac N°21 sur le fleuve Bafing**.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- **Expérience générale** : Expérience de marchés de travaux routiers à titre d'entrepreneur ou sous-traitant au cours des Cinq (05) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.
- **Expérience spécifique ou similaires** : Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, au moins deux (02) marchés similaires de projet de construction ou reconstruction d'ouvrages d'arts, dont un (01) pont de 150 ml (type bipoutre mixte acier et béton) en pieux forés et en béton précontraint au cours des dix (10) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024), et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux
- **Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction** : Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction de : **Cinquante Six milliards Deux Cent Quinze Millions Deux Cent Quarante Mille Neuf Cent Quatre Vingt Six Francs Guinéens [56 215 240 986 GNF]**, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des **5 dernières d'années (2021, 2022, 2023, 2024, et 2025)** en toutes lettres et en chiffres.
- **Capacité de financement** : Accès à des financements auprès d'une institution bancaire résidant en République de Guinée tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Trente Sept Milliards Quatre Cent Soixante Seize Millions Huit Cent Vingt Sept Mille Trois Cent Vingt Quatre Francs Guinéens (37 476 827 324 GNF)**.
- **Seront évalués et appréciés**, les soumissionnaires qui possèderont le matériel essentiel avec mention particulière que toute Entreprise ne possédant pas les centrales à concassage, à béton et le camion Toupis sera écartée.

6. Une redevance de **0,6%** du montant hors taxe du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) conformément aux dispositions de l'article **41** du décret **D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020**.

7. **Suivant l'Arrêté N°1252/MEF/CAB/SSG** du 5 Avril 2023, portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, **0,3% du montant hors taxes du contrat** sera perçus comme frais d'immatriculation du contrat conformément à l'Article premier dudit arrêté.

Les offres sont couvertes d'une garantie de soumission d'un montant de **Trois Milliards Cinq Cent Soixante Millions Deux Cent Quatre Vingt Dix-Huit Cinq Cent Quatre Vingt Seize francs Guinéens (3 560 298 596 GNF)** Cette garantie bancaire devra être valide **30 jours** après la date de validité des offres.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics, sise à l'Immeuble du Ministère des Infrastructures, au 4^{ème} étage, Boulevard Général Lansana CONTE ; Commune de Kaloum; Conakry/République de Guinée. Tél :(00224) 622 14 83 38, Email : sfantak73@gmail.com, au plus tard le **17/03/2026 à 10 heures**.
9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCM) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après : Bureau de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, sis à l'Immeuble du Ministère des Infrastructures, au 4^{ème} étage, Boulevard Général Lansana CONTE; Commune de Kaloum; Conakry/République de Guinée. Email : sfantak73@gmail.com, le **17/03/ 2026 à 11heures**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

10. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Dossier d'Appel d'Offres Restreint.



Facinet SYLLA